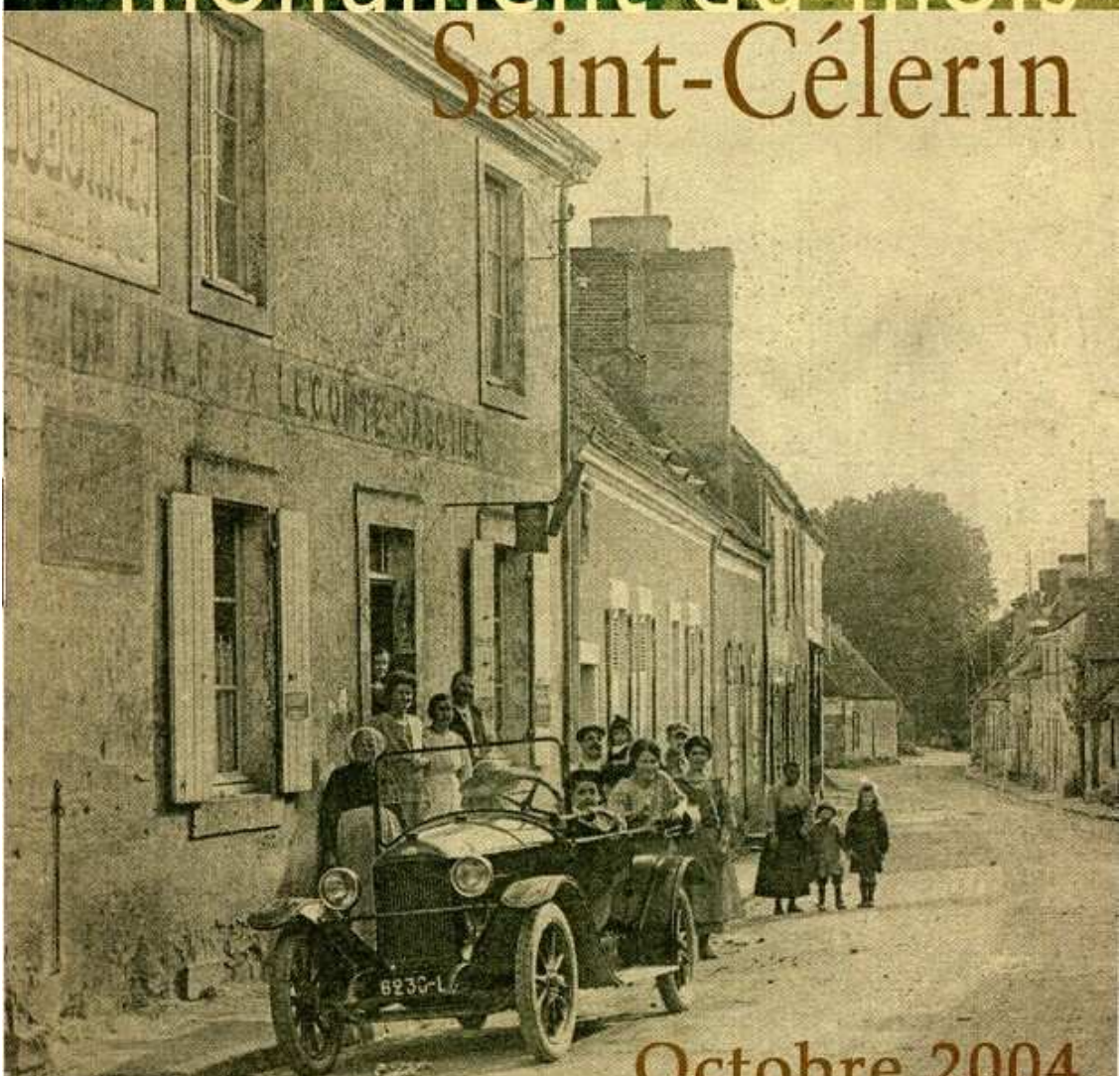


An aerial photograph of a village in the Perche region of France. The houses are built on a hillside and feature traditional thatched roofs. A church with a tall, dark spire is visible in the upper left. The scene is lush with green grass and trees.

Pays d'art et d'histoire  
du Perche sarthois

monument du mois  
Saint-Célerin







Dans le Pays d'art et d'histoire du Perche sarthois

## SAINT-CÉLERIN

### Aux origines de Saint-Célerin, quelques pièces de monnaies...

La commune de Saint-Célerin recouvre un territoire de 1347 ha, traversé par le ruisseau du Moulin aux Moines, et bordé au Nord-Est et au Sud de coteaux. Comme souvent dans les paysages du Perche sarthois, ces reliefs sont restés généralement boisés, la plaine accueillant l'habitat et les activités agricoles, avec quelques larges parcelles boisées au Sud.

Seules quelques pièces de monnaie, égarées ou cachées, témoignent du passage des hommes sur ce territoire durant l'Antiquité.

La plus prestigieuse est sans conteste le statère d'or gaulois découvert en 1953 aux Brancheries. Frappée au II<sup>e</sup> ou I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ par le peuple gaulois des Aulerques Cénomans, cette pièce fait partie des plus anciennes émises en Gaule, librement inspirées de modèles d'origine macédonnienne.

Quelques monnaies romaines, dont l'une du III<sup>e</sup> s. après J. C.<sup>1</sup>, et

surtout le trésor carolingien découvert aux Dardineres en 1947, sont les indices d'une présence humaine à St-Célerin. C'est en effet vers 833 qu'apparaît pour la première fois dans l'histoire écrite un lieu-dit de la commune, à savoir *caliniaco*, Chaanay<sup>2</sup>, toponyme d'origine gauloise dérivé du mot chêne<sup>3</sup>.

Cependant, la tradition place la fondation du village vers le VI<sup>e</sup>



Statère des Aulerques Cénomans  
provenant de Saint-Célerin. Coll. privée



siècle. Cette époque voit le christianisme, déjà implanté dans les villes, s'étendre dans les campagnes par l'action de saints ermites, comme Calais, Ulphace, Avit ou Bomer, à la recherche de lieux isolés pour s'implanter et rassembler autour d'eux une communauté de fidèles. Parmi eux, deux frères italiens, Cénéric – nom déformé en Céneri ou Célerin – et Cénééré, s'installent dans le Maine, à Sauges d'abord, puis à Saint-Cénéri-le-Géré. La tradition, non vérifiée, attribue à Cénéric la fondation de l'église de Saint-Célerin, à l'occasion de l'un de ses déplacements dans la région<sup>1</sup>.

1 - Sur ces monnaies, cf BOUVET JP, et alii, *Carte archéologique de la Sarthe*, Paris, 2001

2 - MELBONNE J, *Peuplement à l'époque mérovingienne dans le Haut-Maine*, Université du Maine, 1996

3 - VERDIER R, *La Cénomanie gallo-romaine*, III, Le Mans, 1984

4 - Le surnom "Gerei" provient du nom de la famille seigneuriale de St-Cénéri le Gerei, dans l'Orne. C'est probablement suite à une confusion ancienne entre les deux paroisses que St-Célerin porte également ce surnom.

## Le prieuré de la Trinité

La paroisse n'apparaît pourtant dans les textes que vers 1060-1070. C'est à cette époque qu'Hugues de Braitel, seigneur de Braitel (aujourd'hui Bresteau) à Lombron, décide de donner à l'abbaye de Marmoutier près de Tours certains de ses biens situés à Saint-Célerin, à savoir l'église de la Trinité qu'il a commencé à construire, l'église Saint-Célerin avec tous ses revenus, trois terres dont celle de la Prelle, ainsi que ses possessions dans l'alleu de Buis. Hugues octroie également une grande partie de son droit de justice applicable sur ces terres. Il reste toutefois haut justicier, c'est à dire capable de juger les délits les plus graves ou les appels. Enfin, peu avant sa mort, il complète sa première fondation en donnant au prieuré un arpent des vignes qu'il possède à Saint-Célerin, un moulin et plusieurs droits d'usage dans le Bois de l'Alleu. Ces biens doivent servir à la fondation d'un prieuré de trois moines dépendant de l'abbaye<sup>1</sup>.

Ces textes montrent le village de Saint-Célerin déjà bien installé, avec des domaines agricoles et au moins une seigneurie, celle de Buis, le tout formant une circonscription religieuse ayant pour centre l'église paroissiale Saint-Célerin avec ses dîmes. Le village possède en outre une deuxième église dédiée à la Trinité, en cours

de construction voire de reconstruction au moment de la rédaction de ceux-ci. Certains historiens ont remarqué en effet que les premières églises, élevées dans les premiers temps du christianisme, étaient dédiées non à des saints, mais plutôt aux mystères chrétiens, dont la Trinité. Cette dédicace particulière peut donc être un indice de l'ancienneté de l'édifice.

Ce prieuré de la Trinité à Saint-Célerin forme à l'échelle locale un établissement seigneurial important, jouissant du titre honorifique de seigneurie de paroisse et d'un vaste ensemble de terres avec les droits seigneuriaux sur celles-ci<sup>2</sup>. Cette puissance s'illustre dans le grand logis prioral subsistant aujourd'hui. Ce bâtiment à deux niveaux possède un comble à forte pente, caractéristique de la fin du XV<sup>e</sup> ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Si la façade a été largement modifiée, l'arrière conserve en partie son aspect d'origine avec sa tour d'escalier carrée desservant l'ensemble du manoir, ses fenêtres à croisée défendues à l'origine par des grilles en fer et sa grande lucarne dont l'architecture fait écho au sommet de la tour. Quelques éléments de décoration, d'inspiration gothique, sont préservés : moulurations des ouvertures, mais aussi choux frisés et figures animalières sur les pignons.



Ce logis fait l'objet, probablement dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une restauration complète visant à améliorer son confort. Un nouveau bâtiment, à toit en croupe et ouvertures en chantoignes, est accolé à la façade de l'ancien logis. Vraisemblablement destiné au logement personnel des prieurs, il est accessible par un perron de pierre donnant sur une large porte à encadrement en calcaire, surmontée d'armoiries effacées. Depuis cette porte, un escalier monumental permet l'accès aux étages de l'ancien logis réaménagé : nouvelles ouvertures sur la façade, identifiables à leur linteau délardé, cheminées de briques enduites imitant le calcaire et habillage des chambres de l'étage par des boiseries dont subsistent de nombreux vestiges. Cette restauration n'est pas unique dans la région : au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le prieuré de Tuffé subit des travaux similaires<sup>3</sup>.

En plus du logis des moines, le prieuré comprend la chapelle de la Trinité, démolie entre 1791 et 1830 environ<sup>4</sup>, et plusieurs



dépendances agricoles dont la fuie et un fournil du XVIII<sup>e</sup> siècle. A l'arrière du logis, le jardin présente une grande douve en "U", bien visible sur le cadastre de 1836, témoin certainement de la première implantation du prieuré, délimitant et défendant les bâtiments et la cour. Les bâtiments reconstruits à la fin du Moyen-Age se sont installés en limite extérieure de cette douve, le parc à l'arrière étant enclos assez tardivement d'un mur de clôture sans rôle défensif. Le prieuré est vendu comme Bien National en 1791 au manseau Joseph Letessier<sup>5</sup>. Son domaine se compose alors de trois métairies, (l'Aunay, la Presle et la Tricotterie), du bordage du Grand Jarrier, d'une maison au bourg, ainsi que du Moulin aux Moines et de vignes au clos de Buis.

1 - Pour toutes les données sur la fondation du prieuré, cf MENJOT D'ELBENNE S, *Les sires de Braitel au Maine XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>*, Mamers, 1876 et "Les Papillon, sires de Braitel au Maine, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle", *bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 1872-73

2 - Le prieuré de La Chapelle Guillaume (Eure et Loir, près de Montmirail), fondé par Hugues de Braitel avant celui de Saint-Célerin, devient une annexe du prieuré de Saint-Célerin

3 - GM. OURY, "Les bénédictins de Saint-Maur au prieuré N.D. de Tuffé, 1646-1768", *Province du Maine*, T.X, 1981

4 - PIEL, "Les prieurés de Torcé et de Saint-Célerin", *revue d'Anjou et du Maine*, tiré à part, A.D. Sarthe 13 F 1108. Cette chapelle ne figure plus sur le cadastre de 1836, le seul vestige en serait la statue de la Trinité qui orne aujourd'hui l'église paroissiale

5 - A.D. Sarthe 2 Mi 94

## L'église Saint-Célerin<sup>1</sup>

Parmi les droits donnés au prieur par Hugues de Braitel, figure celui de choisir le curé de l'église paroissiale. L'église de Saint-Célerin, déjà existante à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, conserve effectivement dans les murs de la nef des traces architecturales remontant à cette période : appareillage particulier d'une partie des murs et surtout fenêtre étroite à linteau monolithe – fait d'une seule pierre taillée en arc – visible au-dessus de la porte latérale. Ce premier édifice est largement modifié par l'ajout du chœur, peut-être dès le XIII<sup>e</sup> siècle



Carte postée en 1924. Coll. privée

au vu des moulurations de la fenêtre trilobée donnant sur la place. Cette campagne de travaux est suivie du percement dans le mur Sud de deux fenêtres inspirées de celle du chœur. Les pignons de la nef sont remaniés, et le clocher en charpente installé, mais en l'absence de comptes de fabrique, il est difficile de préciser les datations de ces différents travaux<sup>2</sup>. En tous les cas, c'est probablement au cours du XVI<sup>e</sup> siècle qu'est posée la voûte en lambris peint, ornée d'étonnantes clefs pendantes, et dans la deuxième moitié de ce siècle que l'édifice est protégé, alors que la région est en proie aux Guerres de Religion, par de lourdes grilles de défense en fer forgé devant les fenêtres<sup>3</sup>.

Conséquences directes de ces guerres, les mutations de la liturgie décidées par la Contre-Réforme catholique entraînent des changements importants à l'intérieur de l'église. Il s'agit d'installer derrière chaque autel des retables portant les images qui seront pour les fidèles des exemples à suivre et des supports de prières. Bien connue grâce aux archives de la fabrique, l'installation de ces retables est due à l'action de la famille Godefroy, propriétaire de Bois-Doublet, et en particulier de Guillaume Godefroy, bras droit de l'évêque Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin<sup>4</sup>.

Le premier retable mis en place est celui du maître-autel, occultant la fenêtre du chevet. Fondé par Guillaume Godefroy en 1633, il est consacré par l'évêque en 1652, ainsi qu'en témoignent les deux plaques de marbre encore présentes. Très modifié au XIX<sup>e</sup> siècle, il conserve néanmoins son tabernacle d'origine ainsi que son tableau de la Pentecôte, qui présente quelques similitudes avec le décor peint de Bois-Doublet. Son sommet est orné de statues en terre cuite du XVII<sup>e</sup> siècle, dont celle de saint Célerin placée à droite, mais la plus ancienne est l'étonnante représentation de la Trinité, provenant de la chapelle du prieuré. Ce groupe sculpté en terre cuite datant de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, montre Dieu le Père assis sur un trône, tenant sur ses genoux le Christ sur la croix et surmonté de la colombe du Saint Esprit. Cette figuration est directement inspirée des ouvrages religieux imprimés au Mans à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.



Statue de la Trinité  
terre cuite - fin XVI<sup>e</sup> siècle



Le retable latéral Sud, dédié à la Vierge, est fondé lui aussi par Guillaume Godefroy. Par son testament du 26 juillet 1688, il demande à être enterré dans le cimetière de Saint-Célerin et donne 200 livres “pour faire et construire la contretable<sup>6</sup> de l’autel Notre-Dame” auprès duquel est le tombeau d’Etienne Godefroy<sup>7</sup>. Les prescriptions de Guillaume sont très précises. Après avoir demandé un devis avec croquis au sieur Mongendre, artiste manceau, il souhaite finalement que le retable soit construit à l’imitation de celui présent derrière le maître-autel de la cathédrale saint Julien, et qu’il soit orné d’un tableau présentant le Christ flagellé, les mains liées, un roseau à la main, semblable à celui réalisé par le peintre Boissnard pour la cathédrale. Ami de Boissnard, Guillaume désire que l’exécution du tableau lui soit confiée. Il préconise enfin que la statue de la Vierge ornant l’autel soit placée sur la corniche du retable, sans aucun voile pour la masquer<sup>8</sup>. La direction de ces différents ouvrages est confiée à François Boissonnin, curé de Saint-Célerin. Ce dernier passe dès septembre 1688, après la mort de Guillaume<sup>9</sup>, un contrat avec Olivier Deshaies, architecte et sculpteur de Rennes. Pour 200 livres, l’architecte s’engage à construire le retable, “en bon bois de chêne, bien choisi, sec et sain” et à fournir comme le prévoit le testament un tableau de Boissnard représentant le Christ flagellé copié sur celui de l’autel de Notre-Dame de Pitié de la cathédrale. Le contrat laisse toutefois la possibilité à Deshaies de traiter avec les peintres Ouin ou Mongendre pour le cas où Boissnard exigerait un prix trop élevé.

L’action de la famille Godefroy en faveur de l’église paroissiale se poursuit avec Jacques Godefroy, prêtre, neveu et successeur de Guillaume, qui en 1711 commande par testament le retable de l’autel saint Mamès<sup>10</sup>, devant être édifié sur le modèle de celui de la Vierge par son menuisier, Mongendre.

Ces deux retables, bien conservés, sont caractéristiques du XVII<sup>e</sup> siècle. Le décor d’architecture, orné de rinceaux, de guirlandes végétales, de putti – visages d’anges souriants – et de pots à feu, rehaussé de peintures et dorures, est conçu pour valoriser les statues et le tableau central.



La statue de saint Mamès au sommet

du retable gauche semble d’origine, mais le tableau central présentant saint Jacques ou saint Célerin est quant à lui largement postérieur, de même que l’autel. Le retable droit conserve encore le tableau du Christ flagellé où figurent les armoiries des Godefroy. Pour éclairer ces retables, sont ouvertes dans la nef au XVII<sup>e</sup> ou début du XVIII<sup>e</sup> siècle deux larges fenêtres en plein cintre, protégées par des barreaux de fer. Une sacristie est en outre bâtie contre le chœur.

Cet ensemble est complété par la poutre de gloire, fixée sur l’arc triomphal séparant chœur et nef. Les trois statues sont en terre cuite et datent elles aussi du XVII<sup>e</sup> siècle. C’est donc la quasi-intégralité du mobilier religieux qui est renouvelé sous l’impulsion des Godefroy. Du mobilier précédent ne subsistent que les fonds baptismaux en pierre, du XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle.

Déclarée Bien National, l’église est vendue en 1796 à Pierre Buron, maire de la toute nouvelle commune à laquelle il fait don du bâtiment en 1803<sup>11</sup>. Outre quelques travaux d’entretien, l’église reçoit en 1835 une nouvelle cloche fondue par l’atelier chartrain Hurson. En 1847 la fabrique demande au préfet l’intervention de l’agent-voyer afin de dresser les plans et devis des réparations urgentes à l’église et au presbytère. Aucun texte ne vient éclairer la nature et l’exécution de ces travaux, il s’agit peut-être de la pose du nouveau lambris du chœur, donc la décoration peinte s’inspire de celui de la nef, et de l’enduit intérieur présentant un décor à faux appareil<sup>12</sup>. L’année 1835 s’achève sur une querelle entre le curé et la municipalité qui reproche au desservant d’avoir muré une porte dans l’église sans autorisation pour en ouvrir une autre dans la sacristie. Quelques traces dans le mur Sud de la nef sont sans doute l’empreinte de cette porte. En 1859, la commune décide que l’argent provenant de la vente des matériaux de démolition du ballet<sup>13</sup> de la grande porte soit donné au curé pour financer la construction d’une tribune. La somme n’a probablement pas suffi, et la tribune n’est finalement construite qu’en 1889 sur les plans de l’architecte Vérité. Le curé Lemeunier offre en 1907 l’horloge communale, qui remplace sans doute une horloge plus ancienne. L’année suivante, enfin, la flèche est complètement refaite suite aux dégâts provoqués par un orage. L’édifice n’a subi depuis que des travaux d’entretien.

Autour de l’église sont rassemblés les différents équipements paroissiaux. Le cimetière, clos de murs, entoure l’édifice jusqu’en 1879.



L'ancien presbytère fait face à la sacristie. Un mémoire communal de 1907 prétend qu'il aurait été construit au XV<sup>e</sup> siècle par Philippe de Lorière, prieur de Saint-Célerin<sup>14</sup>, mais dans ce cas le bâtiment paraît largement modifié par la suite. Une grange, peut-être l'ancienne grange dîmière, est conservée à l'arrière de la parcelle. Déclaré Bien National, le presbytère est vendu en 1796 au même Joseph Letessier<sup>15</sup> qui trois ans plus tôt acquiert le prieuré. Il est racheté en 1803 par Jacques Corvaisier, curé de Saint-Célerin. Ce même curé donne en 1805 à la commune une petite maison avec dépendances située à 200 m du presbytère, afin d'y loger gratuitement le curé de la paroisse. Pourtant la municipalité décide en 1813 d'acheter l'ancien presbytère. Diverses réparations non détaillées sont envisagées en 1847. C'est finalement en 1920 que la commune décide de se séparer du bâtiment. La propriété consiste alors en un premier corps de bâtiment couvert de tuiles, renfermant au rez-de-chaussée un appartement à feu, une salle à manger, une cuisine et sa décharge, et à l'étage un corridor et trois chambres dont deux à feu, avec grenier sur le tout. Un deuxième bâtiment également couvert en tuiles renferme un fournil avec cave dessous et grenier dessus, un bûcher à la suite. Une petite remise et un toit à porcs, construit par l'abbé Lemeunier avant 1907, sont exclus de la vente. L'ensemble nécessite de lourdes réparations.

Cet ensemble église / cimetière / presbytère est complété par le vicariat, maison située rue principale et servant de logement au vicaire, laïc secondant le curé. Elle conserve sur sa façade un Christ en croix très abîmé.

1 - Inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1984, ainsi que plusieurs éléments du mobilier

2 - La fabrique est l'assemblée des paroissiens, dirigée par un procureur ou syndic élu, chargée d'assurer l'approvisionnement des fournitures nécessaires au culte, mais aussi de conduire les travaux d'entretien et d'agrandissement de l'édifice. Plusieurs fermes et terres, dont le Cormier et les Aîtres, dépendent de la paroisse et sont gérées par la fabrique qui tire ses revenus de leur location. Ces terres sont vendues comme Biens Nationaux pendant la Révolution

3 - Les troupes protestantes du duc d'Éperon seraient passées par St-Célerin en 1558 (LEVACHER C, *Torcé en Vallée*, Bonnétable, 1983), des violences sont commises à Montfort contre les protestants par les troupes de l'évêque du Mans Claude d'Angennes en 1567 (DEBUISSIER JP, *Histoire de Pont-de-Gennes, Montfort-le-Rotrou et Saussay*, Pont de Gennes, 1981)

4 - Les informations sur les retables de Saint-Célerin sont tirées de : A.D. Sarthe 18 J 575

5 - MENARD M, *Une histoire des mentalités religieuses aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, 1000 retables de l'ancien diocèse du Mans*, Paris, 1980

6 - Terme ancien désignant le retable

7 - Premier de la famille Godefroy à posséder Bois-Doulet. Une petite pierre tombale sans inscription est toujours visible au pied de l'autel

8 - Cette disposition est conservée, mais la statue de la Vierge placée au sommet du retable ne date que du XIX<sup>e</sup> siècle

9 - Une inscription funéraire sur le mur de la nef par son neveu et successeur rappelle la biographie de Guillaume Godefroy

10 - Il s'agit de l'autel latéral gauche, près de la petite porte de l'église, aujourd'hui dédié au Sacré-Cœur

11 - Pour tous les renseignements sur les travaux de l'église, du cimetière et du presbytère aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, cf. A.D. Sarthe, 2 O 274/6

12 - Le décor imite un mur construit en pierre de taille

13 - Auvent en charpente protégeant l'entrée de l'église. Le cadastre de 1836 indique la présence d'un ballet aux deux portes de l'église

14 - A.D. Sarthe, 2 O 274/6. Philippe de Lorière étant à la tête du prieuré dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, cette mention pourrait concerner en réalité le logis prioral

15 - A.D. Sarthe, 2 Mi 94

## Un village-rue

Dénombrant 700 habitants en 1789, Saint-Célerin atteint 1000 habitants vers 1840. Mais 200 personnes seulement vivent alors au bourg, formé d'une rue principale au carrefour des routes menant

Plan cadastral  
de Saint-Célerin  
1836

Archives  
Départementales  
de la Sarthe



de Bonnétable à Montfort et Connerré. L'extension du bourg est limitée en effet par les terres du prieuré au Sud, et au Nord par un ensemble de prairies récemment loties. Les maisons les plus anciennes, reconnaissables à leur toit en forte pente, remontent probablement au XVI<sup>e</sup> siècle. L'ancien café face à l'église, mais surtout la Grande Cour, maison à deux niveaux dont l'origine est sans doute seigneuriale, datent de cette époque, mais voient leur façade refaite au XVIII<sup>e</sup> siècle : on y retrouve le style des ouvertures en pierre à linteau délardé présentes sur la maison du



n°21, bâtie en 1791 (photo). Le XIX<sup>e</sup> siècle voit l'utilisation courante et variée de la brique, rouge au n°34, blanche sur la maison face à la grande porte de l'église, mélangée et peinte en plusieurs endroits de la rue. Cette époque est aussi celle de l'installation des bâtiments publics, comme la mairie-école ou le lavoir.

Le bourg est le théâtre en janvier 1871 de durs combats opposant les troupes françaises et les soldats prussiens en marche vers Le Mans. Plus de 2000 morts seront dénombrés sur le territoire communal.

L'électricité est installée dans le bourg en 1925-1926. Parmi les distractions offertes aux habitants, l'assemblée a lieu le deuxième dimanche de Mai, jour de la Saint-Mamès, tandis qu'une société de musique est créée en 1930 par François Cabaret. La standardisation du bâti marque la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle avec les préfabriqués de la fabrique de poulies et surtout l'apparition des zones pavillonnaires annonçant après les années d'exode rural le renouveau de la population géroise, attirée par la proximité des villes de Bonnétable, Montfort et l'agglomération mancelle. La commune compte aujourd'hui un peu plus de 400 habitants.



Ecole publique  
de Saint-Célerin  
Coll. privée

## Ecoles d'Ancien-Régime et écoles publiques<sup>1</sup>

Les premières mentions du collège de Saint-Célerin datent du XVII<sup>e</sup> siècle. L'enseignement est dispensé par un clerc salarié grâce à la location de terres dépendant du collège. Parmi ces terres figure le bordage de la Saulaie, près du cimetière, légué en 1709 par

François Boisbonnin, curé de Saint-Célerin, à la fabrique afin de financer l'instruction des garçons et des filles. Le testament du curé précise que le maître et la maîtresse seront choisis par le curé et le procureur de la fabrique et qu'ils se partageront l'usufruit du bordage. Les terres dépendant des deux écoles, considérées comme biens ecclésiastiques, sont vendues à la Révolution<sup>2</sup>.

La documentation relative aux écoles publiques remonte au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, alors que l'instruction publique progresse considérablement grâce à la loi Guizot de 1833 obligeant les municipalités à entretenir une école. En 1833, M. Monguillon, instituteur, loue une pièce de sa maison pour l'école de garçons. En 1838, l'agent-voyer déclare ce local en mauvais état et c'est la maison du Sieur Lambert qui est louée pour accueillir l'école, qui fonctionnera dans cette maison jusqu'en 1845, date à laquelle la maison est déclarée vétuste. De 1846 à 1854, c'est à nouveau la maison de M. Julien Monguillon qui est louée, certainement jusqu'en 1876-1877.

En 1856, l'Académie et la Préfecture pressent le conseil municipal de Saint-Célerin de trouver un local décent ou de construire une école de filles. Plusieurs courriers du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie montrent l'extrême réticence du conseil municipal, qui ne voit pas la nécessité de pourvoir à l'éducation des filles. En 1859 pourtant, un document relate l'existence d'une maison d'école des filles et en 1869, après un projet de construction finalement abandonné, un bail est signé pour la maison Lessasier, servant de classe pour les filles et de logement de l'institutrice.

En mai 1874, la commune acquiert des héritiers de François Haies, une maison avec dépendances destinée à l'installation de l'école des garçons. En 1875-1876, la construction d'une classe y est décidée ainsi que la réparation de la maison de l'instituteur. Un hangar et un cellier sont adjoints en 1882. Les travaux sont achevés en 1883. En 1886, la commune achète à Julien Hugué, propriétaire du Plessis, une parcelle de terre dans le champ du Portail pour la construction d'une maison d'école de filles. La construction est terminée en novembre 1887. Une école privée pour les filles a en outre fonctionné de 1910 à 1930. Dirigée par des sœurs, elle est financée par M. Leret d'Aubigny, propriétaire de Bois-Doublet<sup>4</sup>. Sa fermeture entraîne la construction d'une deuxième classe à l'école publique de filles en 1931, puis d'un préau après achat d'un terrain à M. Louvet Victor.

En 1949, après discussion pour la construction d'une école de garçons, le conseil municipal opte pour l'échange de l'école de



garçons contre l'immeuble de M. Langot Denis, bâtiment actuel de l'école. Cet accord sera signé en 1950 et la construction de la cantine sera réalisée cette même année.

1 - Recherches effectuées par J. Louvet

2 - A.D. Sarthe 18 J 575

3 - A.D. Sarthe 2 O 274/5 et archives municipales

4 - A.D. Sarthe 2 O 274/6

## Des fuies et des manoirs

La paroisse comptait plusieurs seigneuries, dont la plupart ont conservé logis ou bâtiments seigneuriaux. Du point de vue hiérarchique, la plus importante de ces seigneuries est celle du prieuré, enrichie du titre de seigneurie de paroisse, c'est à dire que le prieur tient un droit de propriété honorifique sur l'église paroissiale. Le prieuré dispose de droits de justice importants, limités toutefois par la réserve faite par Hugues de Braitel : la châtelainie de Bresteau, seigneurie suzeraine du prieuré, conserve le droit de juger les procédures d'appel et sans doute les affaires encourant des peines les plus lourdes.

### Le Plessis<sup>1</sup>

Parmi les seigneuries laïques, celle du Plessis semble avoir été la plus importante, mais c'est aussi celle dont les bâtiments sont le moins bien conservés. Le terme Plessis est dérivé de "plesse", haie

dont les arbustes sont tressés entre eux et renforcés d'épines. Cette technique, utilisée il y a encore quelques décennies pour enclore cultures et pâtures, était aussi employée dans la fortification dès l'époque gauloise et encore au Moyen-Age. Le manoir du Plessis, situé à la limite du bourg, illustre bien la conception d'un manoir médiéval, à la fois résidence seigneuriale et exploitation agricole servant à faire-valoir la partie des terres seigneuriales non baillée à ferme. La cour quadrangulaire est délimitée par une douve aux parois empierrées dont une partie existe encore aujourd'hui. Sur le cadastre de 1836, cette douve



présente sur deux de ses angles, une forme circulaire témoignant d'une fortification. D'ailleurs, l'un de ces angles est encore aujourd'hui occupé par la fuie qui possède des ouvertures de tirs et les arrachements du mur d'enceinte<sup>2</sup>. Au centre de la cour est bâti le logis, dont les remaniements successifs ont effacé l'essentiel des traces anciennes. Un inventaire du début du XX<sup>e</sup> siècle évoque néanmoins une grande cheminée de pierre accompagnée d'un potager – installation servant à maintenir les plats au chaud – et les travaux récents ont mis à jour une porte ancienne. Les dépendances sont mieux conservées. Placées en dehors de l'enceinte, elles sont composées d'écuries mais surtout d'une grange ancienne munie dans son pignon d'un pigeonnier rudimentaire fait de quelques trous de boulins avec plate-forme d'envol. Ces quelques trous permettent-ils de supposer que cette grange est plus ancienne que la fuie, datée par une inscription sur la charpente de 1600 ? Aucun texte ne vient pourtant éclairer l'histoire du Plessis avant 1490, date à laquelle sont cités les membres de la famille de Montecler, seigneur du Plessis appelé alors le Plessis Neufmanoir, seigneurie vassale de Bresteau. Vers 1600, la famille de Breslay, seigneur de la Roche en Soultré, prend leur succession, remplacée au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle par la famille Le Vayer. L'importance de la seigneurie du Plessis pour la paroisse est prouvée là encore par ses droits de justice. A partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle au moins, les seigneurs du Plessis sont seigneurs hauts justiciers de Saint-Célerin, y compris les terres du prieuré, droit qui leur est délégué par le seigneur de Bresteau. Ils ont même en 1706 les droits honorifiques sur l'église, qui en font les seigneurs de paroisse en lieu et place du prieuré. Ces droits de justice sont primordiaux car, outre le rôle qu'ils confèrent au seigneur dans la paroisse, ils lui permettent d'engranger des revenus importants, constitués du produit des amendes. Parmi les vassaux du Plessis, est citée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle la Grandmaison, possédée par la dame de la Maradière<sup>3</sup>.

1 - D'après les recherches de Mme Hamelin

Sources : A.D. Sarthe, 7 F 34 - 13 F 956 - G 786 - 18 J 575

2 - Seule une photo datant sans doute de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle montre une courte section du mur arrière, accolé à la fuie et aligné sur la douve

3 - A.D. Sarthe, 1 J 1150